

Image not found or type unknown



Renouvellement Curatelle renforcée

Par **chartry**, le **03/06/2013** à **17:13**

Bonjour. D'après la nouvelle loi, c'est au tuteur de faire la demande de renouvellement de curatelle. Est-ce que quelqu'un pourrait me dire que risque-t-on pénalement, hormis le retrait de la protection juridique de la personne)? merci